

7. Finances
7.4. Interventions économiques en faveur des entreprises
7.4.1. Subvention aux entreprises

**DECISION DU 12/06/2020
N°DE2020_52**

**ATTRIBUTION AIDE A L'IMMOBILIER
D'ENTREPRISE**

SARL BELISIM IN THE WORLD

Le Président de la communauté de communes Rhône Lez Provence,

VU :

- ▶ Le code général des collectivités territoriales, notamment son article L1511-3
- ▶ La convention en date du 13 mars 2019, conclue entre la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et la communauté de communes Rhône Lez Provence, fixant les conditions d'intervention complémentaire dans l'octroi de ces aides, en vertu de l'article précité
- ▶ La délibération du 11 juillet 2016 et du 11 avril 2017 donnant délégation de fonction au Président
- ▶ La délibération du conseil communautaire en date du 17 décembre 2019, exécutoire, validant le renouvellement du règlement des aides à l'immobilier d'entreprise et autorisant le Président à signer les actes s'y rapportant
- ▶ Le règlement des aides à l'immobilier d'entreprise pour la période 2019/2021
- ▶ La demande faite par Madame Sylvie JUNILLON de bénéficier d'une aide à l'immobilier d'entreprise pour le financement des loyers de son local commercial situé au sein du centre commercial Intermarché avenue Jean Giono à Bollène (84500)

CONSIDERANT :

- ▶ Que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises et de location de terrains ou d'immeubles
- ▶ Qu'un avis favorable a été émis pour l'octroi d'une aide maximale de 1 440 € pour une durée d'un an renouvelable qui correspond à 15 % du montant du loyer annuel soit 9 600 €
- ▶ Que le premier versement interviendra dès la signature de la convention AIE et le second versement sera soldé sur présentation des quittances de loyer des 06 premiers mois
- ▶ Que les dépenses de loyer sont éligibles à compter de la date de réception du dossier complet, soit le 02/04/2020

7. Finances
7.4. Interventions économiques en faveur des entreprises
7.4.1. Subvention aux entreprises

**DECISION DU 12/06/2020
N°DE2020_52**

**ATTRIBUTION AIDE A L'IMMOBILIER
D'ENTREPRISE
SARL BELISIM IN THE WORLD**

DECIDE

Au nom de la communauté de communes Rhône Lez Provence,

- **D'APPROUVER** les conditions prévues par la convention d'aide à l'immobilier d'entreprise liant la communauté de communes Rhône Lez Provence et la SARL BELISIM IN THE WORLD
- » **D'ATTRIBUER** une aide à l'immobilier d'entreprise maximale de 1 440 € à la SARL BELISIM IN THE WORLD pour le financement des loyers de son local commercial situé au sein du centre commercial Intermarché avenue Jean Giono à Bollène (84500)

Les fonds nécessaires seront prélevés sur le budget en cours aux nature et fonction prévues à cet effet.

Le Président



Anthony ZILIO

Acte certifié exécutoire par :

- Dépôt / Envoi en préfecture le
- Publication le
- Notification le

Le Président,

Anthony ZILIO